

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du 08 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le quatre janvier, Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : «en votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi huit décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente»

L'an deux mil dix-huit le huit du mois de janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil à prescrit par la Loi dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, Pascal AULAS, Didier PETIT, Daniel ONILLON, LAURE BERTRAND, Edwige VERGER, Mickaël ROBIN, Hélène GODINEAU,

Secrétaire : Didier PETIT

Excusées : Cécile DESLANDES, Agnès GESLIN,

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte-rendu réunion du conseil municipal du 04 décembre 2017,
2. Budget primitif 2017 : décision modificative,
3. Vente immeuble du 21 rue St Vincent, attribution et tarif,
4. Extension salle de sports : rapport et acceptation des offres financières,
5. Archives communales : création d'un poste de contractuel attaché de conservation du patrimoine,
6. Vente parcelle zone Actiparc à Alter,
7. Courrier de madame Hélène Chéné,
8. Insee : recensement de la population au 1^{er} janvier 2018,
9. Courrier des assistantes maternelles de notre commune,
10. Rapport des commissions,
11. Questions diverses.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04 DECEMBRE 2017

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté par 9 voix pour, madame Verger s'étant abstenue car absente à la dernière réunion.

BUDGET PRIMITIF : DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de régulariser les écritures comptables, il y a lieu de modifier les comptes suivants :

Compte 6218 dépense fonctionnement autre personnel extérieur.....	+ 11 004.00 €
Compte 7381 recette fonctionnement taxe additionnelle droit de mutation	+ 11 004.00 €
Compte 1641 dépense d'investissement Emprunt.....	+ 1.00 €
Compte 1316 recette d'investissement autre établissement public locaux	+ 1.00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

VENTE IMMEUBLE 21 RUE SAINT-VINCENT

Le bien situé au 21 rue Saint Vincent à Beaulieu sur Layon, parcelle AE 57 d'une contenance de 160 m² a été incorporé dans le domaine de la commune de Beaulieu sur Layon, suite à la délibération du conseil municipal en ce sens en date du 31 juillet 2017.

Il s'agit maintenant de prendre une délibération de cession de ce bien à Monsieur et Madame Martineau, qui ont fait acte de candidature pour se porter acquéreur de ce bien au prix de 60 € le m², étant entendu que les frais d'actes restent à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- De vendre à monsieur et madame Claude Martineau, le bien situé au 21 rue St Vincent, AE N° 57 d'une contenance de 160 m² prix de 60 € le m², les frais d'actes et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette transaction

EXTENSION SALLE DE SPORTS

Monsieur le Maire remet aux membres du Conseil Municipal un exemplaire du rapport d'analyse des offres opéré par le cabinet Concept Philippe LE ROY, assistance à maîtrise d'œuvre sur ce projet.

De ce rapport, il ressort que les entreprises les mieux disantes sont :

N°	LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT
1	TERRASSEMENTS - GROS OEUVRE	COCAULT	51 844.36
2	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS	VERRON DIET	17 655.36
3	COUVERTURE ETANCHEITE - BARDAGE	FRANCK LOIRE	22 310.02
4	FERMETURES - SERRURERIE	ACTIFERM	7 428.95
5	ELECTRICITE	JOLIVET	3 301.85
		TOTAL HT	102 550.54

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents de retenir les entreprises nommées ci-dessus.

CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL ATTACÉE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation des archives communales nécessitant des travaux importants de classement. Il fait lecture de la lettre du 23 mars 2016 adressée par Mme Verry, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire, proposant une intervention de classement par un archiviste.

- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 : recrutement d'un agent non titulaire ;
- Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 – alinéa 1 : pour faire face à un besoin occasionnel (durée maximale de douze mois renouvelable pour une durée maximum consécutive de dix-huit mois) ;
- Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir dès que possible ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel ;
- Donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

VENTE PARCELLES ZONE ACTIPARC A ALTER

Dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Anjou Actiparc du Layon sur le territoire de la commune de Beaulieu sur Layon, il est convenu de vendre à la société Anjou Loire Territoire (ALTER) Cités (anciennement dénommée SODEMEL), en sa qualité d'aménageur, des emprises comprises à l'intérieur du périmètre de l'opération et cadastrées sur la commune de Beaulieu sur Layon section :

- **ZC n° 113** pour 19a 85ca,
- **ZC n° 114** pour 28ca,
- **ZC n° 115** pour 49a 15ca,
- **ZC n° 118** pour 13a 17ca,
- **ZC n° 122** pour 16a 16ca.

Soit une superficie totale de 98a 61ca.

Il convient ici de préciser que ces parcelles sont aujourd'hui pour partie en nature de terre dont certaines sont comprises à l'intérieur de lots cessibles et pour l'autre partie en nature de voirie réalisée par Alter Cités pour l'aménagement du Parc d'Activités du Layon.

Conformément à ce que prévoit la Convention Publique d'Aménagement approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2003 et dont les effets ont été prorogés par délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2017,

Conformément aux cessions déjà réalisées au profit d'Alter Cités dans le cadre de l'aménagement de l'Actiparc du Layon,

Il est proposé de vendre les emprises susvisées au prix global de UN EURO soit 1 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les conditions de cette cession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'extrait de plan cadastral joint à la présente délibération,*

ARTICLE 1 : Décide de vendre à Alter Cités dont le siège social se situe 48C Bvd Foch à ANGERS (49101), les parcelles visées ci-dessus moyennant la somme globale de UN (1) EURO.

ARTICLE 2 : Dit que MAÎTRE Morteveille, notaire à Thouarcé, commune déléguée de Bellevigne-en-layon est désigné pour rédiger l'acte de vente et que les frais résultant de cette cession seront à la charge d'Alter Cités.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et, plus généralement, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

COURRIER DE MADAME HÉLÈNE CHÉNÉ

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal Madame Hélène.
Le conseil municipal prend acte du courrier de démission de madame Hélène Chéné.

- Dans le cadre de la disponibilité jusqu'au 31 décembre 2017 de madame Chéné, monsieur Daniel Onillon avait été comme conseiller délégué en charges des affaires sociales et de la viticulture,
- Vu la démission de madame Chéné, monsieur Onillon est reconduit dans ces fonctions à compter du 1^{er} janvier 2018, et percevra une indemnité brute mensuelle 490.23 € et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION AU 1^{er} JANVIER 2018

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'INSEE nous a communiqué les chiffres de la population légales au 1^{er} janvier 2014 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Population municipale : 1422

Population comptée à part : 32

Population totale : 1454

COURRIER DES ASSISTANTES MATERNELLES DE BEAULIEU-SUR-LAYON

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier reçu en mairie de l'ensemble des assistantes maternelle de la commune concernant le prêt d'une salle communale dans le cadre de réunion qu'elle souhaitent organiser.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de confier cette demande à la commission sociale afin que celle-ci l'étudie.

COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rapport des commissions et questions diverses:

1 - Urbanisme :

- demande de création d'un accès sur la propriété de monsieur et madame Mottais sur la RD 54, le conseil municipal précise que cet emplacement se situe en zone verte et qu'il n'est pas envisagé de modifier le Plan Local d'urbanisme de la commune pour permettre la création de cet accès,
- Monsieur Aulas informe les membres de l'assemblée que le nouveau propriétaire du garage Renault souhaite étudier la possibilité d'échange de terrain avec la poste et la commune. La commission urbanisme étudiera cette demande,
- Monsieur Onillon présente la matinée citoyenne, du 14 avril 2018 : fleurs, espace verts, jardin pédagogique, semis pied de mur,
- Intervention de la sécurité routière pour une réunion d'information ouverte à tous le 26 janvier 2018 à 16 heures à la salle St Louis,

2 - Education :

- Madame Pouplard informe les membres du conseil municipal que le carnaval se déroulera le 17 mars 2018,

3 - Sports :

- Monsieur Petit expose aux membres du conseil municipal la rencontre avec les communes voisines sur une prise en charge de subventions concernant les enfants pratiquant une activité sportive sur d'autres communes,

4 - ComCom Loire-Layon-Aubance :

- Monsieur Guégnard rappelle aux membres du conseil municipal les dates des différentes rencontres d'information programmées par la comcom afin d'exposer la synthèse 2017 concernant le transfert des compétences obligatoires et la démarche prévue pour 2018 sur un projet de territoire concernant les compétences facultatives et optionnelles.

5 – agence de l'eau Loire-Bretagne : monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a transmis une notification de démarrage du projet Etude Schéma Diagnostique de la STEP avec l'étude de la Loi sur l'Eau.

6 – Création du Syndicat Eau Anjou : monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que les premières réunions de constitution du nouveau syndicat d'eau a eu lieu le 04 janvier dernier. La commune de Beaulieu-sur-Layon est représentée par son Maire, membre du bureau de ce nouveau syndicat.

La séance est levée à 22h30